

# Je deviens parent délégué à l'école de Sergy

À l'école de Sergy, il y a 9 classes donc **9 parents délégués titulaires** et des parents suppléants.

**Les titulaires participent aux 3 conseils d'école** de l'année où ils ont une voix délibérative. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

**Les suppléants** peuvent participer aux conseils d'école. En revanche, ils ne pourront voter qu'en cas d'absence d'un titulaire.

L'équipe des parents délégués se réunit régulièrement (3 à 4 fois dans l'année scolaire) en amont des conseils d'école afin de discuter et relayer les différentes questions transmises par les parents d'élève.

Le parent délégué est élu pour une année de novembre de l'année en cours à octobre de l'année scolaire suivante.

Pour cette année scolaire, les élections auront lieu le :

## vendredi 7 octobre 2022

Si vous êtes intéressé.e, merci de prendre contact avec la directrice Mme Lydie Jonville par courriel [ce.0010118y@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010118y@ac-lyon.fr)

**Pour en savoir plus :**

<https://www.education.gouv.fr/les-parents-d-eleves-11834>

<https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>